PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de secteur règlementaire n°09

Bellaing, Escautpont, Hélesmes, Raismes, Wallers

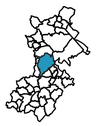
PIECE N° 4-B-1

PLAN DE ZONAGE
WALLERS-ARENBERG - PLANCHE 1

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1
APPROUVEE LE 16/12/2024

ÉCHELLE : 1/5000





anteagroup

Agence de Développement et d'Urbanisme

La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération
Inventons le futur de notre territoire 2015>2035

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Zonage

Zones urbaines mixtes
UA, UAi
UAb
UB, UBi
UBb, UBbi
UC, UCi
UCh

Zones urbaines économiques
UE
UEm

Zones urbaines spécifiques
UJ, UJi
US

Zones naturelles
N, Ni
N STECAL
NL
Npv
Nrb, Nrbi
Nrbl
NS, NSi

Zones agricoles
A STECAL
A, Ai

Zones à urbaniser mixtes
AU1, AU1i

Prescriptions

Élément protégé au titre de l'article L.151-16 du CU
Protection des commerces en RDC

Élément protégé au titre de l'article L.151-41 du CU
Emplacement réservé
Espace boisé classé

Elément protégé au titre de l'article L.151-11 du CU
Bâtiment autorisé à changer de destination

Le territoire de la CAPH est concerné par des risques. Voir documents en annexes sur PPRT, PPRM, PPRI ainsi que les informations disponibles sur le site georisques.gouv.fr.

0 250 m

Sources : CAPH ; Service du cadastre ; Antea Group ; ADU Sambre Avesnois Hainaut Thiérarche

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de secteur règlementaire n°09

Bellaing, Escautpont, Hélesmes, Raismes, Wallers

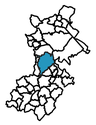
PIECE N° 4-B-1

PLAN DE ZONAGE
WALLERS-ARENBERG - PLANCHE 2

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1
APPROUVEE LE 16/12/2024

ÉCHELLE : 1/5000





anteagroup

La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération
Inventons le futur de notre territoire

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal 2015>2030

Zonage

Zones urbaines mixtes
- UAb
- UBa
- UBb, UBbi
- UC, UCi
- UCh

Zones urbaines économiques
- UE
- UEc, UEc2
- UEd
- UEm

Zones urbaines spécifiques
- UJ, UJi
- US

Zones naturelles
- N, Ni
- N STECAL
- NL
- Npv
- Nrb, Nrbi
- Nrbl
- NS, NSi

Zones agricoles
- A STECAL
- A, Ai
- Azh

Zones à urbaniser mixtes
- AU1, AU1i
- AU1Ec

Prescriptions

Élément protégé au titre de l'article L.151-16 du CU
- Protection des commerces en RDC

Élément protégé au titre de l'article L.151-41 du CU
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé

Élément protégé au titre de l'article L.151-11 du CU
- Bâtiment autorisé à changer de destination

Le territoire de la CAPH est concerné par des risques. Voir documents en annexes sur PPRT, PPRM, PPRI ainsi que les informations disponibles sur le site georisques.gouv.fr.

0 250 m

Sources : CAPH ; Service du cadastre ; Antea Group ; ADU Sambre Avesnois Hainaut Thiérarche

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de secteur règlementaire n°09

Bellaing, Escautpont, Hélesmes, Raismes, Wallers

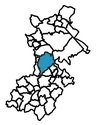
PIECE N° 4-B-1

PLAN DE ZONAGE
WALLERS-ARENBERG - PLANCHE 3

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1
APPROUVEE LE 16/12/2024

ÉCHELLE : 1/5000





anteagroup

La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération
Inventons le futur de notre territoire

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal 2015>2020

Zonage

Zones urbaines mixtes
- UAb
- UB, UBi
- UBb, UBbi
- UC, UCi

Zones urbaines économiques
- UE
- UEd

Zones urbaines spécifiques
- UJ, UJi
- US

Zones naturelles
- N, Ni
- N STECAL
- NL
- Npv
- Nrb, Nrbi
- NS, NSi

Zones agricoles
- A STECAL
- A, Ai

Zones à urbaniser mixtes
- AU1, AU1i
- AU1Ec
- AU2

Prescriptions

Élément protégé au titre de l'article L.151-16 du CU
- Protection des commerces en RDC

Élément protégé au titre de l'article L.151-41 du CU
- DIVAT
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé

Élément protégé au titre de l'article L.151-11 du CU
- Bâtiment autorisé à changer de destination

Le territoire de la CAPH est concerné par des risques. Voir documents en annexes sur PPRT, PPRM, PPRI ainsi que les informations disponibles sur le site georisques.gouv.fr.

0 250 m

Sources : CAPH ; Service du cadastre ; Antea Group ; ADU Sambre Avesnois Hainaut Thiérarche